

CONDITION D'ACCÈS

En formation initiale, les étudiants doivent être titulaires d'un diplôme bac+2 ou équivalent (L2 AES, Droit, Economie-gestion, DUT tertiaire, BTS tertiaire).

En formation continue, les candidats doivent être titulaires d'un diplôme bac+2 ou équivalent. Ils peuvent éventuellement bénéficier du dispositif VAP-VAE.

La procédure de recrutement comporte deux étapes :

- première étape : examen préalable du dossier
- deuxième étape : entretiens visant à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat.

RETRAIT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Par internet : <http://inscriptions.u-bordeaux4.fr>
entre début avril et mi-mai.

Par courrier ou à retirer au secrétariat de la Licence professionnelle à partir de début avril et jusqu'à mi-juin (dernier délai) :

Pôle universitaire de sciences de gestion

Secrétariat de la licence professionnelle **Métiers de l'administration territoriale**,

Bureau UFR 310, 35 avenue Abadie, 33072 Bordeaux cedex

Tél. : 05 56 00 97 32 - lpmat@u-bordeaux4.fr

En cas de demande de dossier par courrier, joindre une enveloppe format A4 portant nom et adresse timbrée à 2,11 euro.

RENSEIGNEMENTS

Pôle universitaire de sciences de gestion

Secrétariat de la licence professionnelle Métiers de l'administration territoriale

Bureau UFR 310, 35 avenue Abadie, 33072 Bordeaux cedex

Tél. : 05 56 00 97 32 - lpmat@u-bordeaux4.fr

CNFPT, Délégation Aquitaine

71 allée Jean Giono, 33075 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 99 93 50 - www.aquitaine.cnfpt.fr

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Gérard BORDENAVE, *maître de conférences de sciences économiques*

François COCULA, *maître de conférences de sciences de gestion*

Alain PARIENTE, *maître de conférences de droit public*

Muriel POLI, *cadre pédagogique au CNFPT Aquitaine*

Françoise VIAUT, *responsable régional de l'emploi au CNFPT Aquitaine*

Dominique SAVARY, *directeur du Centre départemental de gestion des Landes*



LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIER de L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

Option : **Gestion des ressources humaines
des collectivités territoriales**

Option : **Finances locales et marchés publics**

Option : **Urbanisme et action foncière**

ORGANISATION

La licence professionnelle **Métiers de l'administration territoriale** est une formation créée en partenariat avec la délégation Aquitaine du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et avec les Centres de gestion de la Dordogne, de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne.

Les enseignements sont localisés au pôle de gestion de l'Université et au CNFPT, tous deux implantés sur la rive droite de la Garonne, dans le quartier Bastide, à Bordeaux. Ils sont assurés par des enseignants-chercheurs des Universités, des formateurs du CNFPT et des professionnels des collectivités locales ou des entreprises. **Les semaines d'enseignement alternent avec les semaines de stage** en collectivités territoriales ou en établissements publics territoriaux. Les non titulaires du concours de rédacteur des collectivités territoriales suivent en parallèle une préparation intégrée à ce concours.

OBJECTIFS

La formation donne **une qualification à la fois théorique**, dans les disciplines du droit et de la gestion, **et pratique** par le stage et le projet tutoré. Elle apporte à la fois des compétences générales sur les collectivités et des savoirs plus approfondis dans un des trois domaines spécialisés optionnels : **gestion des ressources humaines, finances et marchés publics, urbanisme et action foncière**. Elle vise la première insertion professionnelle dans le cadre d'une **formation initiale** et s'inscrit aussi dans une démarche de **formation continue**, pour les personnes déjà employées dans les collectivités, ou pour les personnes cherchant une reconversion.

DÉBOUCHÉS

La licence professionnelle offre les connaissances opérationnelles nécessaires pour occuper des **fonctions d'encadrement intermédiaire** relevant de la filière administrative au sein des collectivités territoriales et établissements publics territoriaux. Sont concernés les emplois de **secrétaire de mairie**, de **chargé de la gestion du personnel**, de **responsable de la formation**, de **responsable de la gestion budgétaire et financière**, de **gestionnaire des marchés**, d'**instructeur du droit des sols**, de **chargé d'études d'urbanisme**...

La réussite parallèle aux concours permet aux lauréats une nomination sur poste.

ENSEIGNEMENTS

UE 1 L'environnement territorial (80h - 10 ECTS)

Le cadre de l'organisation territoriale
Les compétences de l'organisation territoriale
Les statuts des acteurs des collectivités territoriales

UE 2 L'action territoriale (50h - 6 ECTS)

Finances et fiscalité des collectivités territoriales
Le contrôle de l'action territoriale

UE 3 Méthodes professionnelles (60h - 6 ECTS)

Bureautique
Conduite de projets
Rédaction administrative
Encadrement d'équipe / conduite de réunion
Techniques de recherche d'emploi

UE 4 Unité de spécialisation (120h - 14 ECTS), au choix :

UE 4a Gestion des ressources humaines

Management administratif des RH
Management stratégique des RH

UE 4b Finances locales et marchés publics

Finances locales (moyens financiers et cadre budgétaire)
Gestion financière
Marchés publics et délégations de services publics

UE 4c Urbanisme et action foncière

Planification et application du droit des sols
Maîtrise foncière et aménagement

UE 5 Projet tutoré (120h sur 4 mois - 12 ECTS)

Suivi méthodologique

UE 6 Stage (13 semaines en alternance - 12 ECTS)

Suivi d'encadrement

(ECTS : valeur en crédits européens)